

*Interpellation présentée par le député:*

*M. Eric Stauffer*

*Date de dépôt : 27 juin 2007*

*Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite**

**Apéritif « Hollywoodien » à CHF 500'000.- pour le départ à la retraite d'un haut fonctionnaire employé de l'AIG candidat aux États pour le « Parti Démocrate Chrétien », impossible ?**

Nous apprenons à la lecture de la Tribune de Genève, dans son édition du 22 juin 2007, sous la plume du journaliste Marc Bretton, que l'AIG aurait financé un apéritif « hollywoodien » pour le départ de son Directeur Général ?

---

Extrait de l'article de la TdG du 22 juin 2007

### **Une campagne politique**

comporte son lot de révélations intéressées. C'est ainsi que nous avons appris que la fête donnée à Cointrin à l'occasion du départ de Jean-Pierre Jobin en novembre 2005 aurait coûté 500 000 francs, un montant que l'aéroport refuse toutefois de confirmer. Alors, c'est vrai? «Ce montant me paraît élevé, réplique l'ancien patron de Cointrin. Mais je ne m'en souviens plus exactement. De toute manière, c'est l'aéroport qui a payé, pas le contribuable! C'est une tradition, respectée sous les deux directeurs généraux précédents, qu'il y ait une soirée lors de leur départ. Sauf qu'à l'époque l'Etat payait puisqu'il s'agissait de fonctionnaires... C'est l'occasion de présenter son successeur et de le mettre en selle. Par ailleurs, on invite les responsables des aéroports suisses, de l'aviation civile, des compagnies aériennes. Par ce moyen, on obtient des contacts d'une valeur inestimable.»

Le Conseiller d'État François Longchamp n'est-il pas le patron de l'AIG ? Le Conseil d'État n'est-il pas l'autorité de contrôle des établissements publics autonomes ? Comment peut-il cautionner un apéritif, donné à l'occasion du départ à la retraite d'un fonctionnaire, qui aurait coûté plus de F500'000 ?

A-t-on fait venir du caviar par jet privé de la mer des Caspiennes ? A-t-on offert une montre de luxe à F100'000 ? Comment peut-on dépenser F500'000 pour un apéritif, alors que Genève paye plus d'un million par jour d'intérêt débiteur sur le montant de sa dette de 13 milliards financé par les contribuables ! Comment pourrait-on, d'un côté, dépenser un demi-million de francs pour un apéritif, et, de l'autre, bloquer les salaires de la fonction publique par restriction budgétaire !

Il serait parfaitement **incongru, voire outrancier vis-à-vis des citoyens de Genève**, que le Conseil d'État n'ait pas le courage de donner des chiffres précis ! Que le Conseil d'État confirme l'information de la Tribune de Genève, ou l'infirme !

De deux choses l'une, ou le montant de F500'000, dépensé pour l'apéritif de départ de Jean-Pierre Jobin est réel, et cela est scandaleux voire répréhensible de part la loi, ou la Tribune de Genève écrit des articles de presse mensongers et trompe les lecteurs, et est passible de poursuite judiciaire ?

En vertu des pouvoirs qui sont ceux du député, des devoirs et obligations qui sont ceux du Conseil d'État, voici la question posée dans le cadre de cette IUE, conformément à l'article 162A LRGC :

**Question :**

*Afin de jouer la transparence, l'honnêteté et le respect de nos concitoyens, nous voulons avoir tous les détails des frais (qui a autorisé cette dépense, quels sont les cadeaux et primes de départ inclus) de l'apéritif « Hollywoodien » qui a été donné à l'occasion du départ à la retraite de Jean-Pierre Jobin ?*